

Catalogue des actions de formation continue

Septembre
2025
à
décembre
2026

INSTITUT DE FORMATION
« LUCIEN FLOURY »

- **Code APE 8559 B**
- **Numéro de SIRET 26600711100138**



- **Adresse administrative** 2 rue des Finets - 60607 CLERMONT DE L'OISE CEDEX
- **Adresse géographique** Rue Guy Boulet - 60840 BREUIL LE SEC
- **Téléphone** : 03.44.77.50.48
- **Mail** : jfsi.formationcontinue@chi-clermont.fr

« Apprendre, c'est avoir un projet, c'est
se projeter différent dans l'avenir. »

Philippe Meirieu chercheur, essayiste spécialiste
des sciences de **l'éducation**



Pour tout renseignement concernant les formations, vous pouvez contacter :

Madame HENAUX Sarah,

- Adjointe à la direction de l'Institut de Formation
- Responsable du développement de la formation continue

Madame PREVOST Nathalie,

- Cadre de Santé formateur
- Chargée de la formation continue

Monsieur RENDU Thomas,

- Agent Administratif
- Chargé de la formation continue

Mail : ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr



Situé dans le sud des Hauts-de-France, au cœur du département de l'Oise et rattaché à un centre hospitalier support renommé, l'Institut de Formation « Lucien FLOURY » est un établissement de formation professionnelle bien implanté sur son territoire et ouvert sur celui-ci.

« **La formation continue de proximité,
un atout pour la formation de vos
professionnels.** »

Ce territoire dépasse le clermontois pour une zone d'influence correspondant au centre de l'Oise du nord au sud du département.

Au-delà de notre mission première de formation initiale des futurs professionnels infirmiers et aide soignants, il nous apparaît essentiel de répondre aux besoins de nos partenaires de stages par une offre de formation continue adaptée et de proximité. Ce partenariat, pour le développement des compétences des professionnels soignants en exercice, s'appuie sur :

- **Les compétences des formateurs de l'institut et de nos intervenants vacataires.**
 - Validées par de nombreuses formations diplômantes dans de nombreux domaines, tels qu'en simulation en santé, en soins d'urgence, en éducation thérapeutique, en plaies et cicatrisation et aussi dans les domaines de la gériatrie, de la douleur et des soins palliatifs..., ainsi qu'en ingénierie de formation.
 - Renforcées par l'expérience clinique, en psychiatrie / santé mentale, en oncologie, en gériatrie....
- **Nos approches novatrices** en matière de pédagogie active utilisant les outils et méthodes tels que la simulation en santé, le Serious Game, le E-Learning ce qui facilite les apprentissages.

- Notre connaissance des métiers du soin et du travail en équipe pluri professionnelle infirmier et aide-soignant.

- La qualité de nos dispositifs certifiés par le label QUALIOPH

C'est avec un souci permanent de qualité que nos actions de formation sont construites dans l'objectif d'accompagner le mieux possible les professionnels qui nous font confiance.

Vous trouverez dans ce catalogue notre offre de formations diversifiées, complémentaires ou communes à nos activités, afin de vous proposer une offre de formations optimales et actualisées selon les exigences réglementaires et professionnelles.

Accessible à tous, dans le cadre de notre politique de prise en compte du handicap et notamment des personnes atteintes de handicap invisible. La formation continue proposée et/ou co-construite avec vous selon vos attentes, peut répondre à toutes vos nécessités, se déroule soit en intra dans votre établissement ou en inter ici dans nos locaux.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture et restons à votre disposition.

M^{me} BECU Sophie

Directrice des soins

Coordinatrice des instituts de formation

L'INSTITUT LUCIEN FLOURY,

développe depuis 2010 des actions de formation continue.

L'offre de formation, d'abord exclusivement centrée sur l'accompagnement des professionnels tuteurs des étudiants en stage, s'est peu à peu étoffée.



« **Une formation dynamique
et sur mesure, la proximité**

un atout

**NOS OBJECTIFS SONT DE :**

- Mettre en œuvre une formation de qualité reconnue par le label QUALIOPI qui :
 - Permet l'insertion des futurs professionnels et le maintien/développement des compétences des professionnels soignants en exercice.
 - Professionnalise l'accueil des étudiants /élèves en stage (tuteur, maître de stage, professionnel de proximité)
 - Participe aux besoins actuels de formation ou d'information dans le cadre du projet d'établissement du Centre Hospitalier Isarien et de la mise en place du projet territorial de santé mentale.
- Répondre au mieux à vos besoins pour une formation sur mesure et de proximité, en adaptant les offres existantes ou en créant de nouvelles.

>> *L'accessibilité aux salles de formation est adaptée aux personnes en situation de handicap.*

LES COMPETENCES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE



L'équipe pédagogique détient une richesse et une complémentarité dues à la diversité de ses expertises et ce grâce aux parcours professionnels de chacun et aux qualifications complémentaires détenues telles que :

Diplômes Universitaires en

- Hygiène
- Ethique et santé
- Plaies et cicatrisation
- Anthropologie clinique et culturelle
- Concevoir la formation digitale
- Alliance thérapeutique / éducation thérapeutique
- Recherche en sciences infirmières et paramédicale
- Gériatrie sociale
- Thérapie non médicamenteuse
- Soins palliatifs
- Simulation en santé et soins d'urgence
- Santé intégrative et pratiques psychocorporelles
- Troubles du langage et apprentissage
- Techniques de neurophysiologie clinique et sensorielle
- Le praticien face à l'alcool et aux drogues
- Prise en soins de la douleur
- Lecture critique de document en recherche
- Soins palliatifs en cours

Diplômes Master en :

- Gestion des organisations sanitaires et sociales
- Information et communication /option gestion de l'information et documentation
- Former à l'intervention au tutorat et à l'accompagnement professionnel
- Intervention sanitaire et sociale
- Ingénierie de formation
- Ingénierie de la E formation
- Santé publique politique publique de santé
- Parcours éducation thérapeutique et éducation en santé
- SHS « gestion et organisation des institutions sanitaire et sociales
-

Autres

- Certificat professionnel de formateur en manutention des personnes.
- Attestations universitaires en simulation.
- Formateurs « GSU 1 et 2 »
- Formateurs « Premiers secours en santé mentale »
- Certificat d'infirmière clinicienne
- Certificat d'infirmière stoma-thérapeute

Les projets des différentes formations continues sont élaborés par des cadres de santé formateurs ou infirmiers formateurs et validés par l'équipe de direction. Ces acteurs assurent pour tout ou partie des enseignements théoriques et cliniques. Tous les formateurs vacataires qui sont retenus pour participer aux formations sont reconnus pour leur expertise.

Sommaire

PREPARER AUX EPREUVES DE SELECTION	9
PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION A L'ENTREE EN IFSI POUR LES AS ET RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES	10
OPTIMISER LA PRISE EN SOINS DES PATIENTS ET/OU RESIDENTS	11
« DECOUVRIR LAS ANTEMENTALE ET LE HANDICAP PSYCHIQUE POUR MIEUX APPREHENDER LA RELATION AVEC L'USAGER »	12
« FORMATION PSSM : 1ER SECOURS EN SANTE MENTALE »	13
	13
« REACTUALISATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU I »	14
« REACTUALISATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES DE NIVEAU II »	15
« INITIATION A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT »	16
« LA CULTURE PALLIATIVE »	17
« SIMULER LE VIEILLISSEMENT POUR MIEUX COMPRENDRE LA PERSONNE AGEE EN PERTE D'AUTONOMIE »	18
« FORMATION MODULAIRE POUR PARTICIPER AUX SOINS D'HYGIENE, DE CONFORT ET DE BIEN-ETRE DE LA PERSONNE AGEE »	19
	19
« ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AIDES-SOIGNANTS DIPLOMES AVANT LA REINGENIERIE DU DIPLOME D'ETAT DE 2021 »	20
	20
« MIEUX COMPRENDRE LA PERSONNE AGEE PRESENTANT UN HANDICAP PSYCHIQUE ET DES TROUBLES COGNITIFS »	21
	21
AMELIORER L'ENCADREMENT DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS ET DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS	22
« ÊTRE PROFESSIONNEL DE PROXIMITE AUPRES DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS »	23
	24
« ÊTRE TUTEUR DE STAGE AUPRES DES ETUDIANTS SOINS INFIRMIERS »	24
« ÊTRE TUTEUR DE STAGE AUPRES DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS »	25
« ÊTRE MAITRE DE STAGE : PIVOT DU PROCESSUS D'APPRENTISSAGE CLINIQUE DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS ET DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS »	26
« ÊTRE MAITRE D'APPRENTISSAGE »	27
ANNEXES	28
LA POLITIQUE DE PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTERET DANS LE CADRE DE LA FORMATION LABEL QUALIOPI	29
CONDITIONS GENERALES DE VENTE	30
REGLEMENT INTERIEUR / FORMATION CONTINUE	33
PLAN D'ACCES.	35

Préparer aux épreuves de sélection.

Préparation aux épreuves de sélection à l'entrée en IFSI pour les AS et reconversion professionnelle

PUBLIC CONCERNE

Aide-soignant et personne en reconversion professionnelle

PRE REQUIS

Toute personne en reconversion professionnelle ayant exercé au minimum 3 ans

CONTEXTE

Evolution dans son projet professionnel

OBJECTIFS

Aider le futur candidat à identifier ses motivations pour son entrée en formation en s'appuyant sur le curriculum vitae
Savoir d'exprimer à l'oral au regard du projet professionnel
Présentation du programme de formation utile à l'oral

CONTENU

Les motivations à l'entrée en formation : travail de groupe et interactivité
Le curriculum vitae
Préparation à l'épreuve orale : simulation de débriefing
Programme de formation

Méthodes pédagogiques

- Partage d'expériences en interactivité
- atelier de simulation
- Apport d'outils utiles en méthodologie

Méthodes d'évaluation

AUCUNE

DUREE

2 X 3h30

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

COUTS

80 € les 7 h de formation

DATE

Février 2026

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs

Optimiser la prise en soins des patients et/ou résidents



« Découvrir la santé mentale et le handicap psychique pour mieux appréhender la relation avec l'usager »

PUBLIC CONCERNE

Professionnels de structures médico- sociales ou paramédicales

PRE REQUIS

Professionnels soignants travaillant auprès de public présentant des troubles psychiatriques

CONTEXTE

Conformément au schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale 2012-2017 et au schéma départemental de l'autonomie des personnes 2012- 2017, il est apparu important au CENTRE HOSPITALIER ISARIEN et à des établissements ou organismes de formaliser des modalités de partenariat, afin de répondre aux besoins de leurs usagers. L'Institut de formation du CHI s'associe à cette démarche en proposant des sessions de formation continue sur l'approche de la psychiatrie et de la santé mentale

OBJECTIFS

- Comprendre les processus de stigmatisation en psychiatrie et les comportements des patients.
- Développer sa réflexion sur le concept de « *Bonne santé psychique* ».
- Permettre aux participants de mieux appréhender leur rôle dans l'accompagnement de personnes atteintes de pathologies mentales, d'ajuster leurs interventions et de les adapter aux situations rencontrées.
- Renforcer les connaissances sur l'organisation de la psychiatrie.

CONTENU

- Le concept de secteur en psychiatrie et l'organisation en psychiatrie.
- Les principales pathologies et la santé mentale.
- Rencontre avec des professionnels et des pairs aidants

DUREE

3 jours (21h00)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOUREY » Salle TD9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

- 11,12,13 Mars 2026

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Partage d'expériences en interactivité
- Brainstorming
- Apport d'outils utiles (coordonnées, adresses et flyers...)

Méthodes d'évaluation

- Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation
- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants

COUTS

Tarif 2025/2026 :400 € par personne pour 3 jours de formation

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs, Médecin psychiatre, médecin gériatre ou pédopsychiatre, Association de pairs aidants



« Formation PSSM : 1er secours en santé mentale »

PUBLIC CONCERNE

Professionnels n'ayant pas de formation dans le champ de la santé

PRE REQUIS

Personne souhaitant devenir secouriste en santé mentale

CONTEXTE

Les premiers secours en santé mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue.

OBJECTIFS

Le programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet :

- De former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale,
- D'adopter un comportement adapté,
- D'informer sur les ressources disponibles,
- D'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

La formation permet de devenir observateur pour détecter un mal être psychique. Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.

CONTENU

La formation apprend comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale liées aux pathologies dépressives, anxieuses, psychotiques, état de stress post-traumatique ou prises de substances

DUREE

2 jours(14h00)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

- 17 et 18 septembre 2025
- 15 et 16 octobre 2025
- 20 et 21 novembre 2025
- 18 et 19 mars 2026
- 2 et 3 Juin 2026
- 14 et 15 octobre 2026

Pour des raisons organisationnelles, les inscriptions pour cette formation seront fermées 1 mois avant chaque session

COUTS

Tarifs 2025: 300 € / personne pour 2 jours de formation
Tarifs 2026 : 500€ / personne pour 2 jours de formation
Le manuel PSSM est compris dans le tarif

INTERVENANTS

Formateur PSSM France

METHODES PEDAGOGIQUES

Activités en sous-groupes, jeu de rôle, simulation, études de cas concrets, jeux, exercices d'application du plan d'action PSSM.
Outils pédagogiques : un manuel PSSM par personne, vidéos PSSM de témoignage et fictions, scénarios de cas



« Réactualisation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau I »

PUBLIC CONCERNE

Personnel non soignant travaillant en milieu sanitaire ou médico-social

PRE REQUIS

Etre titulaire d'une attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 1 valide arrivant à échéance des 4 ans

CONTEXTE

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

OBJECTIFS

- Réactualiser et réajuster les connaissances théoriques et pratiques de l'AGFSU 1 initiale.
- Savoir identifier une situation d'urgence vitale ou potentielle.
- Être capable de réaliser des gestes d'urgence adaptés à cette situation.
- Savoir alerter et intervenir en premier recours sans techniques invasives et en sécurité.
- Connaître les différents plans d'urgence.
- Former aux situations sanitaires exceptionnelles

CONTENU

Réactivation des connaissances et de la pratique en lien avec :

- La prise en charge de l'arrêt cardio respiratoire
- La prise en soins d'un inconscient qui respire
- Les techniques de la désobstruction face à un étouffement
- La prise en charge adaptée d'un malaise
- La prise en charge adaptée de l'hémorragie

Méthodes pédagogiques

- Utilisation de techniques pédagogiques actives (démonstration à vitesse réelle, commentée, justifiée, mises en situations, simulation, méthode AGIR, analyse de pratique, débriefing ...)
- S'appuyer sur les connaissances antérieures des apprenants pour les réactiver et les réajuster.
- Visionnage de vidéos réalisées par l'ANCESU
- Favoriser la découverte,
- Réajuster les connaissances scientifiques
- Favoriser l'hygiène, la protection, l'alerte et l'organisation en équipe lors de séquences en lien avec le thème

Méthodes d'évaluation

Validation par la présence participative et active pendant les 7 heures de formation lors de scénarios de simulation

DUREE

1 journée (7h)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle AFGSU POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 12 participants maximum
Tenue professionnelle exigée

DATES

À définir selon dates d'attestation à réactualiser des apprenants
Nous contacter

COUTS

Tarif 2025/ 2026: 200 € par personne

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs habilités formateurs CESU

Attention :

- Réactualisation ayant une validité de 4 ans
- A renouveler tous les 4 ans par une nouvelle journée de réactualisation



« Réactualisation de formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau II »

PUBLIC CONCERNE

Personnel soignant travaillant en milieu sanitaire ou médico-social

PRE REQUIS

Etre titulaire d'une attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 valide arrivant à échéance des 4 ans

CONTEXTE

L'attestation de Formation aux Gestes de Soins d'Urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et sa prise en charge en équipe en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

OBJECTIFS

- Réactualiser et réajuster les connaissances théoriques et pratiques de l'AGFSU 1 initiale.
- Savoir identifier une situation d'urgence vitale ou potentielle.
- Être capable de réaliser des gestes d'urgence adaptés à cette situation.
- Savoir alerter et intervenir en premier recours sans techniques invasives, et en sécurité.
- Connaître les différents plans d'urgence.
- Former aux situations sanitaires exceptionnelles

CONTENU

Réactivation des connaissances et de la pratique en lien avec :

- La prise en charge de l'arrêt cardio respiratoire.
- La prise en soins d'un inconscient qui respire.
- Les techniques de la désobstruction face à un étouffement.
- La prise en charge adaptée d'un malaise.
- La prise en charge adaptée de l'hémorragie

Méthodes pédagogiques

- Utilisation de techniques pédagogiques actives (démonstration à vitesse réelle, commentée, justifiée, mises en situations, simulation, méthode AGIR, analyse de pratique, débriefing ...)
- S'appuyer sur les connaissances antérieures des apprenants pour les réactiver et les réajuster.
- Visionnage de vidéos réalisées par l'ANCESU
- Favoriser la découverte,
- Réajuster les connaissances scientifiques
- Favoriser l'hygiène, la protection, l'alerte et l'organisation en équipe lors de séquences en lien avec le thème

DUREE

1 journée (7h)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle AFGSU POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 12 participants maximum
Tenue professionnelle exigée

DATES

À définir selon dates d'attestation à réactualiser des apprenants
Nous contacter

COUTS

Tarif 2025/2026: 200 € par personne

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs habilités formateurs CESU

Méthodes d'évaluation

Validation par la présence participative et active pendant les 7 heures de formation lors de scénarios de simulation

Attention :

- Réactualisation ayant une validité de 4 ans
- A renouveler tous les 4 ans par une nouvelle journée de réactualisation



« Initiation à l'éducation thérapeutique du patient »

PUBLIC CONCERNE

IDE, Diététicien, AS, AMP, secrétaire

PRE REQUIS

Aucun

CONTEXTE

L'éducation thérapeutique du patient est un processus continu, dont le but est d'aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux de l'ETP pour les patients et les professionnels de santé
- Identifier le cadre légal et les concepts qui soutiennent l'ETP
- Repérer les étapes de la démarche thérapeutique
- Identifier la place du patient en ETP et dans le système de soin,
- Identifier l'engagement patient.
- Conduire une réflexion sur la posture éducative

CONTENU

- La place des représentations dans la maladie chronique
- Les notions de conseil, d'information et d'éducation thérapeutique
- L'éducation thérapeutique, aspect législatif, les objectifs, les étapes
- Les théories de changement comportemental
- La relation de soin
- La temporalité
- La pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Travail de groupe
- Simulation et débriefing
- Interactivité

Méthodes d'évaluation

Les 14h d'initiation à l'éducation thérapeutique pourraient être contributives à l'acquisition du certificat d'ETP niveau 1 : 40 h) sous réserve d'avoir réalisé les 26 h complémentaires à l'IF de Clermont dans un délai de 24 mois.

Une évaluation initiale et une évaluation finale permettent aux participants d'apprécier le développement de leurs connaissances.

DUREE

2 jours (14h)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 12 participants maximum

DATES

2 et 3 février 2026

COUTS

Tarif 2025/2026 : 300 € par personne

INTERVENANTS

Cadre de santé formateur formé à l'éducation thérapeutique et patients experts



« La culture palliative »

PUBLIC CONCERNE

IDE, AS , ASH travaillant en EHPAD ou MAS ou FAM

PRE REQUIS

Travailler auprès des personnes âgées ou présentant des pathologies de fin de vie : professionnels souhaitant se poser et réfléchir à l'accompagnement des personnes en situation palliative

CONTEXTE

Le vieillissement de la population actuelle et l'évolution du rapport à la mort dans notre société montre la complexité dans les services de soins ou les lieux de vie la place primordiale de passer du temps et des soins auprès de la personne en fin de vie.

OBJECTIFS

Former des professionnels à la culture palliative
S'approprier les indispensables à l'accompagnement des personnes et de leurs proches dans un contexte palliatif

- Rappel de la législation
- Travail collectif en équipe pluridisciplinaire
- Connaissance des rituels face à la mort

CONTENU

- les notions de bases, les connaissances cliniques et relationnelles pour une approche centrée sur la personne et ses proches, la législation,
- la posture soignante ; le plaisir et les tensions au travail chez les aidants, les bénévoles et les soignants
- des réflexions collectives à partir du vécu des personnes formées.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Travail de groupe
- Utilisation de supports pédagogiques variés : vidéos, articles, cartes mentales, sketchnoting , Ludo pédagogie (jeu trivial poursuit)

Méthodes d'évaluation

Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants

DUREE

2 jours (14 h00)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

2nd semestre 2026

COUTS

Tarif 2025/2026 : 400 € par personne pour 2 jours de formation

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs formés en DU de soins palliatif



« Simuler le vieillissement pour mieux comprendre la personne âgée en perte d'autonomie »

PUBLIC CONCERNE

IDE, AS, AMP, AES, ASHQ, Animateurs

PRE REQUIS

Travailler auprès des personnes âgées.

CONTEXTE

Le simulateur de vieillesse permet de se rendre compte des contraintes physiques des personnes âgées confrontées à la perte d'autonomie et provoque ainsi une prise de conscience pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne.

OBJECTIFS

Appréhender les difficultés rencontrées par les personnes âgées en perte d'autonomie physique ou sensorielle.

CONTENU

Atelier d'habillage et d'utilisation de matériel provoquant le vieillissement : 1 heure pour 4 apprenants.

Méthodes pédagogiques
Jeux de rôle avec le simulateur de vieillissement

DUREE

1 journée organisée en atelier d'une heure par apprenant

LIEU

Sur le site de la structure

ACCUEIL

24 participants sur la journée

DATES

Dates à la demande

COUTS

Tarif 2025 /2026 1000 euros pour la journée

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs

Méthodes d'évaluation
Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants



« Formation modulaire pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée »

PUBLIC CONCERNE

ASHQ dans les EHPAD, les SSIAD publics ou privés

PRE REQUIS

Avoir une ancienneté de plus de 3 mois dans l'établissement

CONTEXTE

Les besoins en formation d'aides-soignants, se sont amplifiés dans tous les secteurs d'activité et notamment auprès des personnes âgées

Pour y répondre, une formation accélérée est formalisée pour les agents des services hospitaliers (ASH) ou agents de service.

Elle est la première étape de la professionnalisation vers le métier d'aide-soignant et facilite l'accès à la formation diplômante.

OBJECTIFS

- Apporter les connaissances de base indispensables pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée sous la supervision d'un aide-soignant
- Aider une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort quotidiens en utilisant des techniques

CONTENU

Module 1 : Prendre soin de la personne âgée (le vieillissement, les besoins de la personne âgée, etc ..)

Module 2 : Répondre aux besoins de la personne âgée (la relation avec la personne âgée, la bienveillance,)

Module 3 : Protéger la personne âgée (les précautions standards et complémentaires, la prévention des chutes)

Module 4 : Aider à la réalisation des soins (ECORSET, ergonomie, transmissions)

Méthodes pédagogiques

Reprise des expériences de chacun
Simulation de soins
Travail de groupe
Diaporama
Analyse de pratique
Film et débat

Méthodes d'évaluation

Muti testing en fin de semaine
Etudes de cas cliniques en fin de formation

DUREE

10 jours soit 70 heures

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

Dates à la demande

COUTS

Tarif 2025 /2026 : 1000 euros par personne

INTERVENANTS

Infirmières IFAS, Cadre de santé formateur, cadre de santé en unité gériatrique



« Actualisation des compétences des aides – soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'état de 2021 »

PUBLIC CONCERNE

Aides-soignants diplômés avant 2021

PRE REQUIS

Aucun

CONTEXTE

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aides-soignants et ses annexes forment les aides-soignants à la réalisation de nouveaux actes dans des situations de soins aigus ou chroniques.

Le cadre réglementaire permet la réalisation de soins aigus et la mise en œuvre de soins en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

Selon l'arrêté du 26 février 2025 relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant l'ingénierie du diplôme d'état de 2021.

OBJECTIFS

- **Module A** : Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins
- **Module B** : Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aiguë évaluer et réajuster
 - Glycémie capillaire
 - Aspiration endo-trachéale
 - Prise de la saturation en oxygène et mise en place de l'oxygénothérapie avec masques et lunettes
 - Lecture des données biologiques urinaires après recueil aseptique hors sonde urinaire
- **Module C** : Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates
- Adapter ces gestes aux contextes de soin

Méthodes pédagogiques

Travail sur des vignettes cliniques avec émission d'hypothèse et analyse de situation
Simulation avec exercices pratique
Support en power point avec théorisation de la pratique

Méthodes d'évaluation

Pertinence des informations
Conformités des modalités de réalisations des soins
Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
Analyse de la qualité de soins réalisés

Formation certifiante

DUREE

3 jours

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

- 7,8,9 octobre 2025
- 2,3 et 4 décembre 2025
- 7,8,9 janvier 2026
- 3,4,5 mars 2026
- 28,29,30 avril 2026
- 17,18,19 novembre 2026

COUTS

Tarifs 2025: 500 €
Tarifs 2026 :700 €

INTERVENANTS

Infirmières IFAS, Cadre de santé formateur



« Mieux comprendre la personne âgée présentant un handicap psychique et des troubles cognitifs »

PRE REQUIS

IDE, AS, AMP, AES, ASHQ, Animateurs

PUBLIC CONCERNE

Travailler auprès des personnes âgées avec des troubles psychiques ou travailler auprès de patients vieillissant qui présente des troubles psychiques

CONTEXTE

Au regard du vieillissement de la population, de l'augmentation de la durée de vie, des différents plans nationaux concernant la personne âgée, la prise en soin de la personne âgée ayant des troubles du comportement et des troubles psychiques est une préoccupation essentielle pour les établissements d'accueil

Cette formation met l'accent sur la prévention des dépressions et des suicides des personnes âgées. Elle permet de promouvoir le bien être mental, de prévenir des troubles mentaux, d'améliorer le rétablissement et de réduire la mortalité et le handicap.

OBJECTIFS

- Comprendre les processus de stigmatisation en psychiatrie et les comportements des patients.
- Identifier et comprendre les troubles du comportement et les maladies dégénératives liés à l'âge.
- Prendre conscience des pertes et difficultés liées au vieillissement.
- Prévenir et accompagner ces troubles dans la vie quotidienne
- Développer sa réflexion sur le concept de « Bonne santé psychique ».
- Mieux appréhender le rôle des professionnels dans l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies mentales en ajustant leurs interventions et en les adaptant aux situations rencontrées.

CONTENU

- Les étapes et les pertes liées au vieillissement.
- Les bonnes pratiques, l'évaluation gériatrique et le projet personnalisé.
- Les maladies dégénératives liées à l'âge
- Les principales pathologies et la santé mentale.

DUREE

3 jours soit 21heures

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

- 11,12,13 Mars 2026

COUTS

Tarifs 2026 : 500 € par personne pour 3 jours de formation

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs, Médecin gériatre, Médecin psychiatre Association de pairs aidants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Travail de groupe
- Simulation et débriefing
- Interactivité
- Simulateur de vieillissement
- Partage d'expériences en interactivité
- Brainstorming
- Apport d'outils utiles

Méthodes d'évaluation

Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants

Améliorer l'encadrement des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants



« Être professionnel de proximité auprès des étudiants en soins infirmiers »

PUBLIC CONCERNE

IDE, AS en exercice

PRE REQUIS

IDE ou AS non tuteur (cf formation tuteur au catalogue) encadrant des étudiants ou élèves.

CONTEXTE

Les référentiels des formations infirmière et aide-soignante s'appuient sur le développement et l'acquisition de compétences professionnelles. Ils déterminent les acteurs de l'encadrement en stage : maitre de stage, tuteur et professionnel de proximité, cadre formateur référent de stage.

Chaque acteur occupe une place prépondérante avec un rôle et des missions définies clairement.

Chaque professionnel de proximité accompagne l'étudiant/élève au quotidien.

OBJECTIFS

Comprendre les points clés des référentiels de formation et le concept de compétence. Clarifier les rôles et missions des professionnels de proximité.

Repérer les méthodes et profils d'apprentissage de l'étudiant/élève pour l'aider efficacement.

S'approprier les outils pour l'encadrement de l'étudiant / élève.

Collaborer avec le tuteur dans la construction des compétences de l'étudiant/élève.

Acquérir une posture pédagogique adaptée dans le respect de la bienveillance

CONTENU

- Le référentiel de formation
- La notion de compétence.
- Les rôles et missions du tuteur.
- La collaboration et la délégation.
- Les outils nécessaires à l'encadrement.
- Les outils : port folio et feuilles de stage.

Méthodes pédagogiques
Apports théoriques
Simulation et debriefing
Partage d'expérience en interactivité
Brainstorming

Méthodes d'évaluation
Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants

DUREE

2 jours (14h)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

26 et 27 février 2026

COUTS

Tarifs 2026 : 80 € par personne par journée de formation

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs



« Être tuteur de stage auprès des étudiants soins infirmiers »

PUBLIC CONCERNE

Infirmier(e)s.

PRE REQUIS

Infirmier(e)s encadrant des étudiants en soins infirmiers ou en projet d'encadrer des étudiants

CONTEXTE

Le référentiel de formation au diplôme d'état infirmier s'appuie sur le développement et l'acquisition de compétences professionnelles. Dans l'encadrement des étudiants en stage, le tuteur occupe un positionnement stratégique au centre des collaborations avec le cadre formateur référent de stage, le maître de stage, les professionnels de proximité. Le tuteur mobilise les compétences en lien avec la fonction infirmière. Une instruction du 4 novembre 2006 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux renforce ces prérogatives. Cette formation s'inscrit dans la politique des stages des établissements de santé et participe à la qualification des lieux de stage.

OBJECTIFS

- Clarifier les points clés du référentiel de formation.
- Clarifier le concept de compétence.
- S'approprier les rôles et les missions de tuteur de stage auprès des étudiants infirmiers.
- Acquérir une posture pédagogique pour accompagner les étudiants dans leur processus d'apprentissage.
- Utiliser les outils d'évaluation des compétences.

CONTENU

- Le référentiel de formation
- La notion de compétence.
- Les rôles et missions du tuteur.
- La collaboration et la délégation.
- Les outils nécessaires à l'encadrement.
- Les outils : port folio et feuilles de stage.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques : référentiel de formation, le raisonnement clinique
- échange sur les d'expériences d'encadrement
- travail de groupe autour de situations fictives
- Simulation par jeux de rôle

Méthodes d'évaluation

- Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation
- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs

DUREE

4 jours (28h) / 2 fois 2 jours

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

- 16/17 octobre 2025 et 26 /27 novembre 2025
- 12/13 février 2026 et 09/10 mars 2026
- 27/28 avril 2026 et 21/22 mai 2026
- 1/2 octobre 2026 et 12/13 novembre 2026

COUTS

Tarif 2025/2026 : 80 € par personne par journée de formation

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs



« Être tuteur de stage auprès des élèves aides-soignants »

PUBLIC CONCERNE

Aide-soignant.

PRE REQUIS

Aide-soignant encadrant des élèves AS.

CONTEXTE

Pendant la formation aide-soignante, les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils permettent l'acquisition des compétences du métier d'aide-soignant et favorisent la construction de l'identité professionnelle. Les aides-soignants sur les lieux de stage participent pleinement à l'encadrement des élèves et les former comme tuteurs dans l'accompagnement et l'évaluation des élèves aides-soignants semble prépondérant.

OBJECTIFS

- Définir le rôle et la posture du tuteur.
- Clarifier ses missions et la fonction pédagogique des formateurs de terrain.
- S'approprier le référentiel de formation.
- Identifier les différents types de cursus existants et leurs particularités dans la formation.
- Optimiser l'accueil et l'accompagnement de l'élève pour qu'il acquière les compétences professionnelles attendues.
- Découvrir les outils d'accompagnement pour apprécier la progression de l'élève et évaluer les compétences professionnelles acquises.
- Renforcer le partenariat entre l'institut et le terrain dans le cadre d'une formation en alternance.

CONTENU

- Le référentiel de formation
- La notion de compétence.
- Les rôles et missions du tuteur.
- La collaboration et la délégation.
- Les outils nécessaires à l'encadrement.
- Les outils : port folio et feuilles de stage.

DUREE

2 jours (14h)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

- 6 /7 novembre 2025
- 5 /6 février 2026
- 9/10 novembre 2026

COUTS

Tarif 2025 /2026 : 80 € par personne par journée de formation

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques.
- Echange sur retour d'expériences
- Travail de groupe autour de situations fictives
- Simulation par jeux de rôles

Méthodes d'évaluation

- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants



« Être maitre de stage : pivot du processus d'apprentissage clinique des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants »

PUBLIC CONCERNE

Cadres de santé ou Cadres faisant fonction.

PRE REQUIS

Accueillir des étudiants en soins infirmiers ou élèves aides-soignants.

CONTEXTE

Dans les référentiels de formation, la professionnalisation des étudiants/élèves repose à parts égales sur les apports théoriques et cliniques à l'Institut de Formation et en stage.

Les référentiels impliquent un engagement du maitre de stage qui représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage.

Le maitre de stage est garant de la bienveillance des équipes vis-à-vis des étudiants/élèves.

OBJECTIFS

- Clarifier les éléments des référentiels dans l'accompagnement des étudiants/élèves en stage.
- Définir le rôle du maitre de stage dans le processus d'apprentissage clinique.
- Déterminer les liens avec les autres professionnels intervenant dans l'apprentissage clinique des étudiants/élèves.
- S'approprier les outils nécessaires à l'encadrement des étudiants/élèves en stage.
- Renforcer le partenariat entre l'institut de formation et la structure de stage

CONTENU

- Le rôle et les missions du maitre de stage.
- Le rôle des autres acteurs dans l'encadrement des étudiants.
- Le livret d'accueil : « Qualification et agrément des stages ».
- Les outils : port folio et feuilles de stage.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- partages d'expériences
- échanges entre les participants et les intervenants

Méthodes d'évaluation

- Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation
- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux des participants

DUREE

2 jours (14h)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

10 participants minimum et 16 participants maximum

DATES

4 et 5 décembre 2025

3 et 4 décembre 2026

COUTS

Tarif 2025/2026 : 80 € par personne par journée de formation

INTERVENANTS

Cadres de santé formateurs



« Être maître d'apprentissage »

PUBLIC CONCERNE

Personnel désigné comme maître d'apprentissage

PRE REQUIS

Accueillir des étudiants en soins infirmiers ou des élèves aides-soignants en apprentissages.
Avoir suivi la formation tuteur

CONTEXTE

Dans un contexte de tension des métiers de la santé, notamment dans les établissements médico-sociaux, un dispositif de formation aide-soignante par apprentissage est proposé
Le maître d'apprentissage est en relation avec le CFA et l'Institut de formation.

OBJECTIFS

- Définir le rôle et la posture du maître d'apprentissage.
- Clarifier ses missions et sa fonction pédagogique.
- Identifier les points clés de la formation passerelle ASSP dans le référentiel de formation.
- Optimiser l'accueil et l'accompagnement de l'élève lors de sa période de travail en entreprise en lien avec sa professionnalisation
- Découvrir les outils d'accompagnement pour apprécier la progression de l'élève et évaluer les compétences professionnelles acquises.
- Développer le partenariat entre le CFA, l'institut et l'entreprise dans le cadre d'une formation en alternance.

CONTENU

- Identifier les connaissances utiles sur le référentiel de formation AS et la notion de compétences.
- Définir le contrat d'apprentissage.
- Clarifier la collaboration et la délégation.
- Identifier les outils nécessaires à l'encadrement.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Partages d'expériences
- Echanges entre les participants et les intervenants

Méthodes d'évaluation

- Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation
- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux des participants

DUREE

1/2 jour (3h)

LIEU

Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle TD 9 - POTTIER

ACCUEIL

Nombre de participants en fonction du nombre d'apprentis AS accueillis

DATES

A la rentrée 2025 avant les stages

COUTS

Tarif 2025/2026 : 100 € par personne par journée de formation

INTERVENANTS

Cadres formateurs

Annexes

La politique de prévention et gestion des conflits d'intérêt dans le cadre de la formation label QUALIOP

L'Institut de formation s'est doté d'une politique de gestion des conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels afin de prévenir et d'éviter la présence de biais commercial lors des activités de formation qu'il assure.

La qualité des soins et la bienveillance ainsi que le bien être des patients sont primordiaux et priment sur toute tentative d'influence ou d'ingérence susceptible d'altérer la relation thérapeutique ou l'intégrité des professionnels. Cette politique se veut transparente, indépendante, objective, scientifiquement rigoureuse.

DEFINIR ET PREVENIR LES LIENS D'INTERETS :

La notion de lien d'intérêts se définit par les intérêts ou les activités, passés ou présents, d'ordre patrimonial, professionnel ou familial, de la personne en relation avec l'objet de la mission qui lui est confiée. La prévention des liens d'intérêts se réalise par la déclaration et en toute transparence auprès des participants aux actions de formation professionnelle.

L'Institut de formation s'engage à faire actualiser les déclarations d'intérêts des concepteurs et des intervenants chaque année et après chaque modification de l'état de leurs liens d'intérêts.

Le document précise l'obligation de déclarer les intérêts et leur nature :

- ✓ Activité principale,
- ✓ Activité à titre secondaire,
- ✓ Activité qui a bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration,
- ✓ Participations financières dans le capital d'une société
- ✓ Existence de proches salariés ou possédant des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration,
- ✓ Autres liens d'intérêts que le déclarant choisit de faire connaître

Afin de garantir la transparence, cette politique de gestion de prévention et des conflits d'intérêts est annexée au catalogue des actions de formation continue proposées par l'Institut et sont téléchargeables en ligne sur le site Internet de l'Institut.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'adjoint du directeur, en charge du développement de la formation professionnelle au sein de l'Institut. Tout lien d'intérêts ne constitue pas un conflit d'intérêts.

Pour évaluer le risque de conflit d'intérêts, notre organisme analyse les déclarations des liens d'intérêts afin de déterminer la présence ou non d'un quelconque lien d'intérêts.

Politique rédigée le 2 juillet 2018 et réactualisée en septembre 2020 par Mme Sophie Becu,

Conditions générales de vente

Désignation :

L'institut de formation du Centre Hospitalier Isarien de Clermont de l'Oise propose des actions de formation continue.

A ce titre, il est un organisme de formation professionnelle dont l'adresse est :

Institut de formation Lucien Flourey

2 Rue des Finets-60600 Clermont / Adresse GPS : Rue Guy Boulet-60840 Breuil Le Sec

Numéro SIREN : 26600711100138 - Code APE : 8559b

 ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr

L'institut de formation dispense des formations en inter établissement au sein de ses locaux et peut organiser sur demande des formations sur le site de l'organisme bénéficiaire.

Définitions :

Organisme bénéficiaire : est le signataire de la convention.

Apprenant : Personne qui suit la formation.

Objet et champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'institut de formation pour le compte d'un organisme bénéficiaire. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Convention de Formation et attestation :

Pour chaque formation, l'institut de formation adresse une convention de formation à l'organisme bénéficiaire. Ce dernier est tenu de retourner à l'institut de formation un mois avant le début de la formation un exemplaire daté, signé et tamponné, ainsi que la liste des apprenants.

Une attestation de présence ou de fin de formation sera remise aux apprenants et un exemplaire sera adressé à l'employeur.

Modalités de paiement et prise en charge :

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception du titre de recettes émis par le service des Finances du Centre Hospitalier Isarien à l'organisme bénéficiaire.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation :

Toute formation commencée est due en totalité, de même si l'apprenant ne s'est pas présenté.

Une indemnisation sera perçue par l'institut de formation selon le barème suivant, en cas de désistement de la part de l'organisme bénéficiaire :

- De 1 mois à 15 jours avant le début de la formation : 50 %
- A moins de deux semaines : 100 %

L'institut de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. L'annulation de la formation par l'institut de formation entraîne une nouvelle programmation en concertation avec l'organisme bénéficiaire.

Obligation de l'apprenant :

Si la formation est organisée par l'organisme bénéficiaire dans ses locaux, le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur.

Si la formation est assurée dans les locaux de l'institut de formation, l'apprenant doit respecter le règlement intérieur de l'institut de formation. Il doit impérativement signer la feuille d'émargement mise à sa disposition.

Programme de formation :

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations selon les dynamiques du groupe ou les besoins des participants.

Politique d'inclusion :

Les supports papiers de formation peuvent être adaptés en fonction des besoins des personnes en situation de handicap dits invisibles. Cette information est à préciser par l'organisme bénéficiaire lors de la signature de la convention.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur :

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'institut de formation. L'organisme bénéficiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou en partie les documents remis aux apprenants sous peine de sanction dans le cadre de l'article L335-2 du code de la propriété intellectuelle.

Données personnelles :

Les données personnelles communiquées sont utiles pour le traitement de l'inscription et la gestion administrative de la prestation.

Les données collectées font l'objet d'un traitement conforme aux obligations applicables en la matière notamment prévues par le Règlement européen sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016 et la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Pour toute question à ce sujet ou pour exercer les droits susvisés, le Délégué à la protection des données peut être contacté (en joignant la copie d'une carte d'identité):

- Par courriel à l'adresse suivante : dpo@chi-clermont.fr
- Par courrier à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Isarien
Délégué à la Protection des Données
2 rue des Finets
60600 Clermont de l'Oise

L'organisme bénéficiaire dispose en tout état de cause, du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle. En France, l'autorité de contrôle est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (adresse postale : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 -75334 Paris Cedex 07, téléphone: 01 53 73 22 22, site : www.cnil.fr).

Pour l'institut de formation Pour le directeur et par délégation, L'adjointe à la directrice coordinatrice des instituts de formation aides-soignants et en soins infirmiers ROSIER Catherine	Pour l'organisme bénéficiaire, Date, nom, qualité, signature et tampon
--	---

Règlement intérieur / Formation continue

Dispositions applicables aux apprenants de la formation continue

Règles de vie et comportement général

Le règlement intérieur est élaboré afin que chacun trouve les meilleures conditions de formation. Ces principes sous-entendent la responsabilisation de chacun et le respect des règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Le comportement des personnes (actes, attitudes, propos, tenues) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte au bon fonctionnement de l'Institut de Formation
- à créer une perturbation dans le déroulement de la formation
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens

Ainsi le respect des mesures barrières et / ou consignes particulières mises en place à l'IF en matière de sécurité sanitaire est incontournable et obligatoire.

Dispositions générales de l'institution

Liberté et obligations des apprenants : les apprenants disposent de la liberté d'expression. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions que ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et dans le respect du présent règlement intérieur.

Dans tous les lieux affectés au service public de l'enseignement supérieur, les apprenants ont le droit d'exprimer leur appartenance religieuse dans le respect de la Loi du 11 octobre 2010, dès lors que cela ne porte pas préjudice au bon fonctionnement de l'établissement et au respect de l'ensemble des personnes présentes au sein de l'établissement.

Dans ces mêmes lieux, est interdite toute forme de prosélytisme.

Article 1 : Tabac

Conformément aux dispositions du code de la santé publique et pour le bien-être de chacun, il est strictement interdit de fumer et/ou d'utiliser la cigarette électronique dans tous les locaux

Par **respect** pour le personnel d'entretien, les mégots ne sont pas jetés à terre, mais dans les cendriers prévus à cet effet.

Article 2 : Téléphones portables et ordinateurs portables / tablettes

Les fonctions photo numérique, vidéo et enregistrement audio des téléphones portables **sont strictement interdites** au regard du droit à l'image.

Le téléphone portable est mis en mode silencieux et sans vibreur pendant la formation.

Article 3 : Cadre de travail

L'institut est reconnu pour son cadre de travail agréable et propre

Les locaux, le mobilier constituent un bien collectif dont le respect est essentiel.

Article 4 : Respect des consignes de sécurité

Les consignes d'évacuation en cas d'incendie ou en cas de menace d'attentat sont affichées dans chaque salle.

Les apprenants sont tenus de veiller sur leurs objets personnels (vêtements, sacs...).

L'Institut de Formation décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou perte d'objets personnels.

Article 5 : Stationnement

Des parkings sont accessibles aux apprenants pour y garer leur véhicule (cf plan du site).

Le code de la route s'applique dans l'enceinte du centre hospitalier. Les apprenants respectent la signalisation, les limitations de vitesse (30km/h).

Il n'est pas autorisé de stationner sur :

- Les pelouses,
- Les emplacements réservés aux services de soins et au personnel de l'institut de formation
- Les emplacements réservés aux pompiers, les bouches d'incendie,
- Le long des trottoirs marqués en jaune

L'institut de formation décline toute responsabilité en cas de détérioration de véhicule garé sur les parkings de l'établissement public de santé mentale de l'Oise.

Plan d'accès.





Catalogue des actions de formation continue/ DPC

Institut de formation « Lucien Flourey »

Numéro de SIRET de l'organisme de formation 266 007 111 00 138
code APE 85 59 B



Catalogue des actions de formations 2023 - IFSI -

